

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 31  
représentés : 3  
pour : 34  
abstention : 0  
contre : 0

**OBJET : Fonds de concours à percevoir – Affectation**

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

**Absents excusés** : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5216-5,

Considérant l'intérêt commun de la Ville et la Communauté d'Agglomération dans la mise en place d'un fonds de concours destiné à financer le fonctionnement de certains bâtiments municipaux et des travaux d'amélioration,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'affecter les 227 075 € versés par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine au financement du fonctionnement des bâtiments scolaires et sportifs dont le montant des dépenses est estimé à 521 996 € TTC.

**Article 2 :** Le plan prévisionnel de financement est arrêté comme suit :

Recettes	Montant
Fonds de concours	227 075 €
Recettes diverses	0 €
Financement Ville	294 921 €
<b>Total</b>	<b>521 996 €</b>

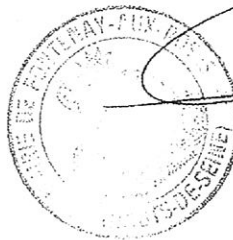
**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- M. le Président de la Communauté d'agglomération Sud de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation



**Christian BIGRET**  
**1<sup>er</sup> Maire-Adjoint**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 02/01/2015  
Publication/Affichage le 05/01/2015  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services autorisé

P/ Bernard LAURENT

L'agent autorisé